

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
Affaire suivie par : Alain BUGÉ
Courriel : Alain.buge@ars.sante.fr
Téléphone : 05/34/09/83/53

Date : 12 février 2021

Mme la préfète de l'Ariège
DCIAT-BAT
Cellule environnement
2, rue de la préfecture
Préfet Claude Erignac
B.P.40087
09007 FOIX CEDEX

OBJET : Commune de L'Herm.

Mise en conformité du captage AEP de La Calmette et de ses périmètres de protection, exploité par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

Réf : Envoi du SMDEA date du 4 janvier 2021.

P.J. : 3 dossiers d'enquête publique.

avis de la direction départementale des territoires et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables de l'unité eau de la DDT et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection du captage de La Calmette, situé sur la commune de L'Herm.

Ce dossier ne fait pas l'objet de remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à sa mise à l'enquête publique.

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
la Déléguée Départementale de l'Ariège


Marie Odile AUDRIC-GAYOL



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

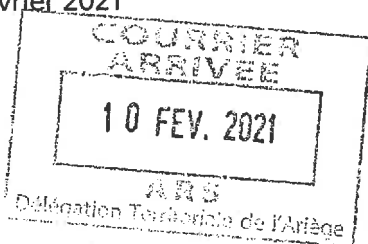
Service environnement-risques

Affaire suivie par François JEAN

Tél : 05 61 02 15 73

Courriel : francois.jean@ariefge.gouv.fr

Foix, le 02 février 2021



La préfète de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale
de l'ARS

Délégation territoriale de l'Ariège

BP 30076

1 bd Alsace Lorraine

09008 Foix Cedex

Objet : Périmètres de protection du captage de la source de la Calmette pour l'UDI « de la Calmette » sur la commune de l'Herm - SMDEA

En réponse à votre demande et après analyse du dossier définitif, vous trouverez, ci-dessous, les éléments de réponse de mes services concernant le dossier de régularisation des périmètres de protection du captage de la source de la Calmette pour l'UDI « de la Calmette » porté par le SMDEA sur le territoire de la commune de l'herm.

Ce dossier est présenté comme relevant de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement du fait du statut de source de la ressource captée située en zone de répartition des eaux.

Toutefois, le prélèvement annoncé de 2,1 m³/j soit en moyenne 767 m³/an est assimilé, en application de l'article R. 214-5 du code de l'environnement (CE), à un prélèvement domestique. Conformément à l'article L. 214-1 du CE, le dossier n'est pas soumis à instruction administrative au titre des articles R. 214-1 et suivants du CE.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service environnement-risques,

Jean-Pierre CABARET



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 04
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr



Toulouse, le 21 janvier 2021

M. le délégué territorial
A.R.S OCCITANIE
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076
09008 FOIX CEDEX

A l'attention de Monsieur Alain BUGÉ

V/Réf : Votre courrier reçu le 21/01/2021
N/Réf : GA-TLS/JFR-JFR/2021-6261
Contact : Jean-François REQUIS
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de L'Herm
Périmètres de protection de la source AEP de Calmette
Examen avant enquête

Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le SMDEA 09 relatif à l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de Calmette, qui alimente le hameau de Calmette situé sur la commune de L'Herm.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués

Franck SOLACROUP
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés



Atlantique-Dordogne
4 rue du Pr André Lavignote
33049 Bordeaux Cedex
tél. 05 56 11 19 99
fax 05 56 11 19 98
Départements :
16-17-33-47-79-86

94 rue du Grand Prat
19600 St-Panttiéon-de-Larche
tél. 05 55 88 02 00
fax 05 55 88 02 01
Départements :
15-19-23-24-63-87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe
BP 7503 • 64075 Pau Cedex
tél. 05 59 80 77 90
fax 05 59 80 77 99
Départements :
40-64-65

Garonne Amont
97 rue Saint Roch
CS 14407 • 31405 Toulouse Cedex 4
tél. 05 61 43 26 80
fax 05 61 43 26 99
Départements :
09-11-31-32-34-81-82

Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3510 • 12035 Rodez Cedex 9
tél. 05 65 75 56 00
fax 05 65 75 56 09
Départements :
12-30-46-48